

Les communes nouvelles au 1^{er} janvier 2016

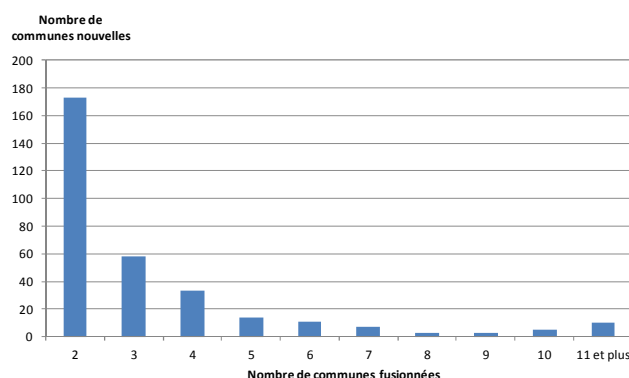
La loi n° 2015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes permet de faciliter la création de communes nouvelles en instaurant notamment un pacte financier qui garantit pendant trois ans le niveau des dotations de l'État.

Au 1^{er} janvier 2016, 1 090 communes ont fusionné pour former 317 communes nouvelles. La France est donc passée sous le seuil des 36 000 communes : elle en comptabilise désormais 35 885 en métropole et DOM.

Les communes nouvelles sont majoritairement de petite taille

La taille des communes nouvelles en nombre de communes est très variable (figure 1). Un peu plus de la moitié des communes nouvelles sont composées de 2 communes, près de 20 % d'entre elles sont composées de 3 communes et 10 % de 4 communes. Les communes nouvelles les plus importantes se trouvent principalement dans le Maine-et-Loire, l'Eure-et-Loir et le Calvados. C'est ainsi dans le département du Calvados que se trouve la plus grosse commune nouvelle en nombre de communes : Livarot-Pays-d'Auge qui est issue de la fusion de 22 communes.

Figure 1 : Répartition des communes nouvelles selon le nombre de communes fusionnées



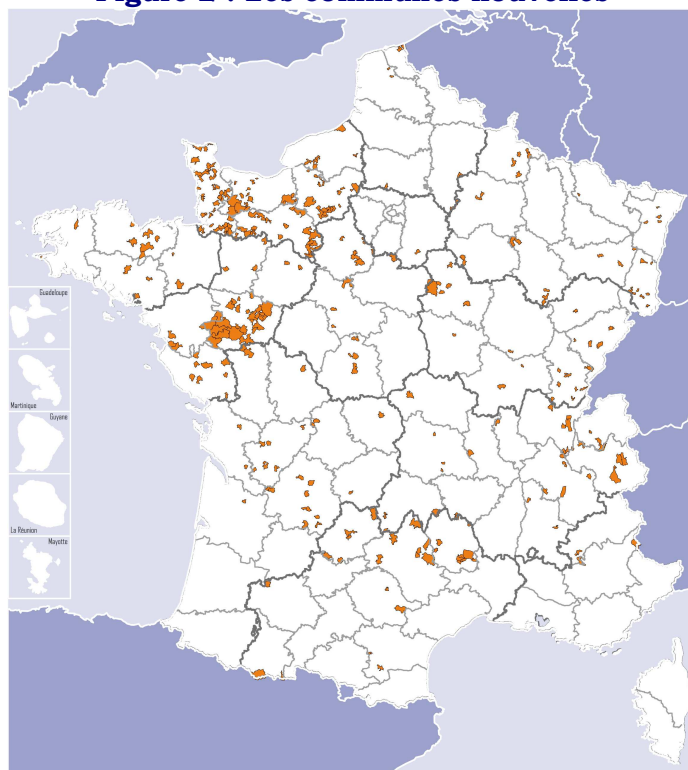
Source : Insee

Les communes nouvelles se concentrent sur quelques départements

La création des communes nouvelles se concentre principalement dans la partie nord-ouest du territoire (figure 2). Si 67 départements ont vu la naissance d'au moins une commune nouvelle, près de 36 % de ces dernières sont concentrées sur 5 départements : Manche, Maine-et-Loire, Orne, Eure et Calvados. Dans ces départements, 531 communes ont fusionné pour former 114 communes nouvelles (figure 5).

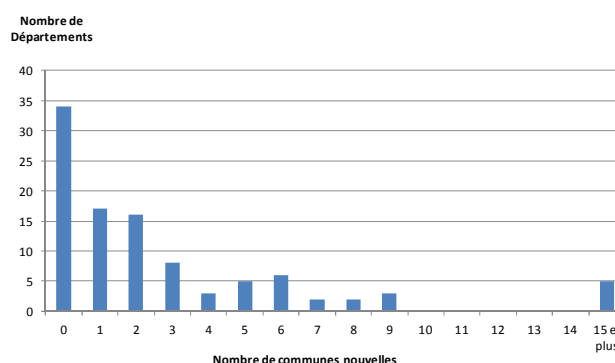
Ainsi, 20,1 % des communes du département de la Manche ont fusionné pour former 36 communes nouvelles. Dans le Maine-et-Loire, 25 communes nouvelles ont été créées, regroupant au total 133 communes, soit 37,3 % des communes du département. Dans les départements de l'Orne, de l'Eure et du Calvados, le nombre de communes nouvelles créés au 1^{er} janvier 2015 est de respectivement 20, 18, et 15 (figure 3).

Figure 2 : Les communes nouvelles



Source : Insee

Figure 3 : Répartition des départements selon le nombre de communes nouvelles



Source : Insee

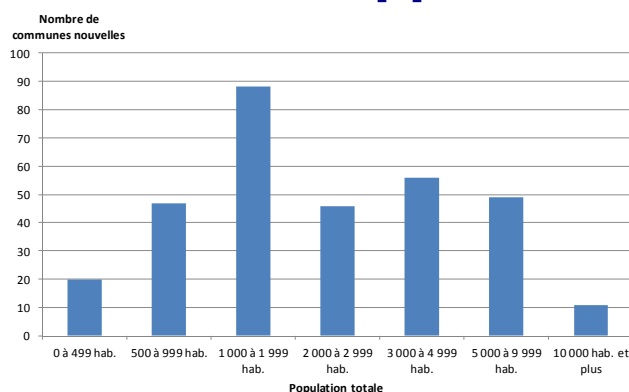
Cependant, si 5 départements concentrent 36 % des communes nouvelles, 34 départements n'en comportent aucune. Au total, 17 départements ne comportent qu'une commune nouvelle, 16 départements comportent 2 communes nouvelles et 16 départements en comportent entre 3 et 5.

La population totale des communes nouvelles est supérieure à 1,1 million d'habitants

Les 317 communes nouvelles rassemblent une population totale de 1 108 761 habitants, soit 1,65 % de la population totale de la France.

21 % des communes nouvelles ont moins de 1 000 habitants, 28 % ont entre 1 000 et 2 000 habitants et 3 % d'entre elles ont plus de 10 000 habitants (figure 4). La plus grosse en nombre d'habitants, Cherbourg-en-Cotentin, regroupe 83 785 habitants.

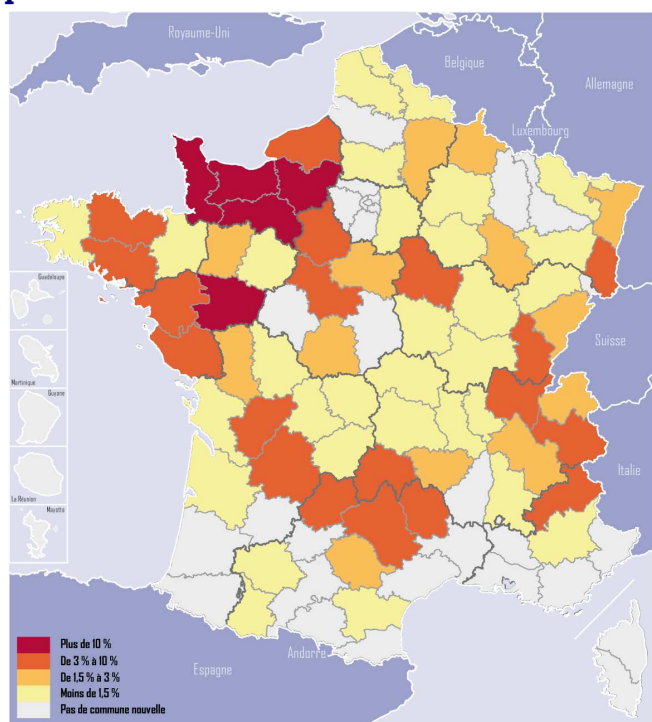
Figure 4 : Répartition des communes nouvelles selon la population



Source : Insee (population en vigueur en 2016)

Dans les 5 départements les plus concernés en nombre de communes nouvelles, ces dernières regroupent près de 564 000 habitants. Ainsi, dans la Manche, près de 180 000 habitants sont regroupés dans des communes nouvelles, soit 36 % des habitants de ce département. Dans le Maine-et-Loire, les communes nouvelles concernent près de 28 % de la

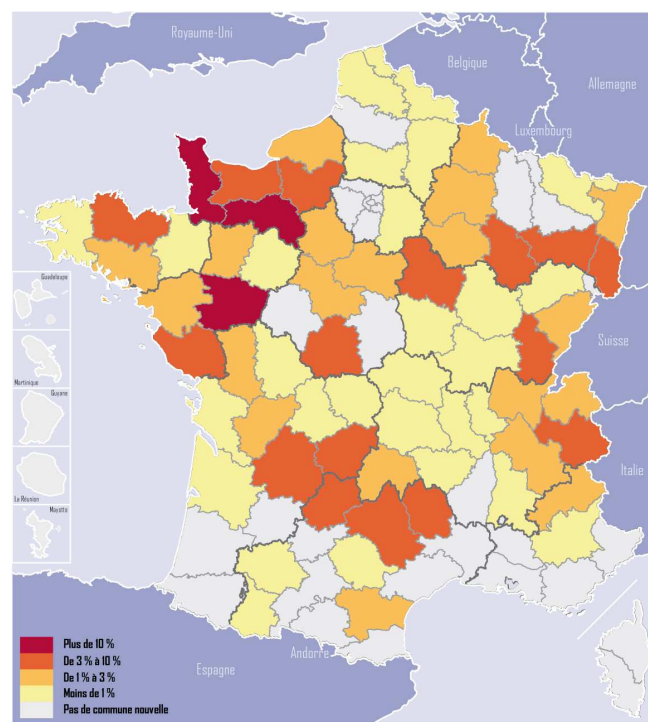
Figure 5 : Nombre de communes fusionnées pour 100 communes



Source : Insee

population, contre 17 % dans l'Orne (figure 6). Dans le Calvados, les 15 communes nouvelles, regroupant 99 anciennes communes, représentent 10 % de la population. Dans la Lozère, les communes nouvelles représentent également 10 % des habitants, bien qu'elles ne soient qu'au nombre de 8 (issues de 17 anciennes communes).

Figure 6 : Part de la population regroupée dans les communes nouvelles



Source : Insee

Communes nouvelles et établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre

19 communes nouvelles résultent de la fusion de toutes les communes d'un EPCI à fiscalité propre. Cette fusion emporte donc suppression des EPCI à fiscalité propre et les communes nouvelles deviennent ainsi des communes isolées. Elles ont alors 24 mois pour choisir un EPCI à fiscalité propre de rattachement. Ainsi, dans la Manche, la commune de Cherbourg-Octeville se regroupe avec les 4 autres communes de la communauté urbaine de Cherbourg : la commune nouvelle ainsi créée se traduit par la dissolution de cette communauté urbaine.

30 communes nouvelles sont constituées d'anciennes communes qui appartenaient à 2

ou 3 EPCI à fiscalité propre distincts. En particulier, on dénombre 15 communes nouvelles formées de 2 communes se trouvant sur le périmètre de 2 EPCI à fiscalité propre. On dénombre également une commune nouvelle composée de 3 communes se trouvant sur 3 EPCI à fiscalité propre. Dans la mesure où une commune ne peut appartenir à plusieurs EPCI à fiscalité propre, le conseil municipal de la commune nouvelle délibère dans le mois de sa création sur la détermination de l'EPCI à fiscalité propre dont elle souhaite être membre. Ce rattachement de la commune nouvelle à un EPCI à fiscalité propre est prononcé par arrêté préfectoral.

Communes nouvelles et découpage administratif

Certaines communes nouvelles résultent de la fusion de communes qui étaient situées sur le périmètre de plusieurs départements, arrondissements ou cantons.

Ainsi, les communes d'Ingrandes (département de Maine-et-Loire) et du Fresne-sur-Loire (département de Loire-Atlantique) ont fusionné au 1^{er} janvier 2016.

Cette commune nouvelle se trouvait donc sur deux départements, deux arrondissements et deux cantons. Le décret du 23 décembre 2015 a donc porté modification des limites territoriales de canton, d'arrondissement et de département dans les départements de Loire-Atlantique et de Maine-et-Loire. Cette commune nouvelle est maintenant intégrée dans le département du Maine-et-Loire.

Le mouvement de création de communes nouvelles devrait se poursuivre au cours de l'année 2016. En effet, la loi de finances pour 2016 a prolongé les mesures d'incitation financière pour les communes nouvelles de moins de 10 000 habitants ou pour les communes nouvelles de moins de 15 000

Par ailleurs, 21 communes nouvelles se trouvent sur plusieurs cantons. Plutôt que de procéder chaque année au redécoupage des cantons pour tenir compte des communes nouvelles nouvellement créées, un redécoupage cantonal unique sera effectué avant les prochaines élections départementales.

De la même manière, 12 communes nouvelles résultent de la fusion de communes qui étaient situées sur plusieurs arrondissements, ce qui a nécessité que des arrêtés des préfets de région modifient le contour des arrondissements concernés, en application de l'article L. 3113-1 du CGCT.

habitants issues de la fusion de toutes les communes membres d'un ou de plusieurs EPCI à fiscalité propre, dont la création a fait l'objet de délibérations concordantes prises avant le 30 juin 2016, et qui auront fait l'objet d'arrêtés de création pris avant le 30 septembre 2016.

Pour en savoir plus

Les données relatives à la population légale et au code officiel géographique sont disponibles sur le site de l'Insee : www.insee.fr.